

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 AVRIL 2015 - 19H30

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, BARBARIN Jérôme, EMPSON Valérie (arrivée à 19h50), BOUCETTA Mounia, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence et BERTHIER Yannick.

Absents excusés : M. Alexis ROSSIGNOL (procuration à Mme Lobjois), M. Laurent MAZERON (procuration à M. Manuby), M. José De JESUS (procuration à Mme Courtadon)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- **Travaux**
 - o **Lotissement les Frênes**
 - o **Assainissement Le Chauffier**
- **PLU**
- **Affaires foncières**
- **Camping municipal : travaux**
- **Questions diverses**

Lecture des comptes-rendus des conseils des 31 mars 2015 et 07 avril 2015.
Rectification demandée suite à une erreur sur le montant de la subvention au SIRA.
M. Estier intervient sur les finances communales et communautaires : fonds de compensation versé par Manzat-Communauté et reversement du FPIC.

Les comptes-rendus des 31 mars 2015 et 07 avril 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Vol au Local des Services Techniques :

Un deuxième vol avec effraction a été commis dans la nuit du 24 au 25 avril 2015 dans les locaux des services techniques, 6 mois après le 1^{er} vol.
Deux véhicules ont été volés, le Jumpy et le Renault Mascott, ainsi que de nombreux matériels. La première évaluation du montant du préjudice est de 19 000 € uniquement pour le matériel.

Suite au premier vol, le Maire a demandé des devis pour la mise en sécurité du local, «éclairage extérieur, alarme... » travaux prévus dès le vote du budget. Ce deuxième vol est intervenu avant la mise en place de ces systèmes de sécurité, le Conseil municipal est d'accord pour les installer au plus vite.

TRAVAUX :

Lotissement Les Frênes

Les travaux ont repris : le parking sera déplacé pour une meilleure accessibilité. Un pieu de géothermie a été endommagé par l'entreprise.

Un nouveau devis d'alimentation en eau potable a été présenté par la SEMERAP pour tenir compte des modifications du Cabinet d'études (mise en place d'un poteau d'incendie), pour un montant de 14 060,32 € HT, soit 16 872,37 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Un nom est attribué à la rue principale du lotissement : la rue des Frênes.

Assainissement le Chauffier :

En même temps que les travaux d'assainissement, les autres réseaux doivent être rénovés et enterrés. Une demande a été adressée au Syndicat Sioule et Morge pour la réfection du réseau d'alimentation en eau potable très ancien, de même qu'au SIEG et à France-Telecom – Orange pour l'électricité et le téléphone.

Salle de Comps :

Le SDIS a validé les systèmes de sécurité des portes de la salle. Les derniers travaux pourront se terminer rapidement. Les problèmes d'odeur sont récurrents dans les toilettes ainsi que dans la salle de réunion du 1^{er} étage. L'entreprise MAY est intervenue sans succès pour le moment. Concernant le studio situé au 1^{er} étage, une enveloppe de 5 000 € a été mise au budget pour équiper le studio en mobilier sommaire (kitchenette, banquette-lit, meuble salle d'eau). Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat du mobilier et pour que le studio soit mis en location dès qu'il sera meublé.

PLU :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est assignée en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand à la requête de M. Dominique FOURNIER concernant un litige en matière d'urbanisme. La Commune sera représentée par un avocat qui a déjà sollicité un renvoi de l'audience à une date ultérieure, afin de préparer la défense de la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour engager un avocat pour assurer la procédure.

M. Estier rappelle la délibération prise en janvier 2014 par la précédente équipe municipale qui indiquait l'impossibilité de réduire les surfaces constructibles dans le nouveau PLU, pour se conformer au SCOT des Combrailles. Même en cas de révision du SCOT, les surfaces constructibles des zones rurales seront encore resserrées au profit des métropoles.

M. Estier explique que lorsque l'industriel Aubert et Duval fait une demande de modification de zonage pour l'implantation d'une nouvelle usine, celle-ci est accordée et en parallèle l'Etat n'entend pas que sur la commune des Ancizes-Comps il est impossible d'enlever près de 50 ha dans le POS actuel. Il rappelle l'incohérence du SCOT qui parle d'accueil de nouvelles populations entre 2007 et 2017.

Le Maire indique que le SMADC organise actuellement des réunions pour la mise à jour de la carte des zones humides. Une réunion avec le Cabinet Réalités aura lieu début mai avec visite sur les terrains dans la Commune.

AFFAIRES FONCIERES :

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AL 184-185-186 vendues par les Consorts DE JESUS au profit de M. Rémi AGRAIN, d'une superficie totale de 1 153 m² avec habitation, pour 98 000 €.
- AV 299 vendue par M. BARDYN André au profit de M. Loïc LECOMTE et Melle Tiphaine MYSLIWIEC, d'une superficie totale de 749 m² avec habitation, pour 90 000 €

- Vente du Bâtiment Perol à Comps : Le Conseil Municipal donne son accord (avec 18 voix pour et 1 abstention M. Estier) pour sa mise en vente au prix de 25 000 € à débattre et pour effectuer les diagnostics immobiliers nécessaires.

CAMPING MUNICIPAL :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'attribution de la délégation de service public du Camping Municipal de Comps Les Fades à la SAS VULCANO. Des travaux de réfection de la toiture des bâtiments des sanitaires du Camping sont nécessaires. Des devis ont été demandés à des entreprises locales. Le Conseil donne son accord pour effectuer les travaux de couverture des sanitaires au meilleur prix.

QUESTIONS DIVERSES :

- La Boulangerie de la Croix-Mallet est en liquidation judiciaire. Des repreneurs se sont manifestés.

- Intercommunalité : le Maire donne des informations sur les affaires en cours à Manzat-Communauté. Le Contrat Auvergne Plus apportera une subvention de 541 500 € dans 3 directions : le pôle social, enfance-jeunesse et la petite enfance.

Le budget de la voirie intercommunautaire sera de 400 000 €, avec un programme de travaux défini prochainement et la possibilité pour les Communes d'avoir une part fixe et une part variable. Les longueurs de voirie devront être mises à jour.

La gendarmerie de Manzat, vacante depuis le regroupement aux Ancizes-Comps sera réhabilitée en logements sociaux.

Une réunion des protagonistes concernés par les travaux de Croix-Mallet 2 aura lieu prochainement pour le lancement de l'opération.

- Subventions accordées aux associations communales et intercommunales : 1 000 € au Comité de Jumelage et 3 000 € au Comité des Fêtes de Comps pour l'organisation de la fête.

Remplacement des agents titulaires absents : le Conseil Municipal autorise le Maire à remplacer momentanément le personnel absent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

